



PROTÉGER LES ENFANTS : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES FAMILLES

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, et Florence Doucet, Conseillère départementale déléguée à l'enfance, à la famille et aux personnes handicapées, ont présenté le schéma départemental « enfance / famille 2018-2023 » approuvé ce jour par l'Assemblée départementale. Il définit le plan d'actions départemental en matière de protection de l'enfance pour les 5 ans à venir.

Le Procureur et la directrice des services académiques étaient présents pour souligner l'important travail partenarial réalisé en la matière.

Le Conseil départemental, chef de file de la politique de l'enfance et de la famille, fait de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles une véritable priorité.

« Nous avons à cœur d'accompagner les familles Loir-et-Chériennes et de trouver des réponses adaptées à chaque situation dans le souci permanent du bien-être des enfants. Pour y parvenir, le schéma départemental enfance / famille est primordial. » indique Nicolas Perruchot.

« Professionnels, associations, familles ... avec tous les acteurs concernés, nous avons mené un travail collectif précieux pour définir cette feuille de route claire et partagée. Ce schéma nous permet d'être coordonnés, réactifs, efficaces et en phase avec les réalités du terrain. » complète Florence Doucet.

En décembre 2017, le Conseil départemental a signé avec 16 partenaires¹ le protocole relatif au fonctionnement de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Cet observatoire est un dispositif clé pour la coordination des acteurs. La mise en œuvre et le suivi du schéma départemental font partie de ses missions.
(Cf. communiqué de presse du 5/12/2017 en annexe)

Actualisé tous les 5 ans, le schéma départemental permet à tous les acteurs départementaux de définir et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour une politique de l'enfance et de la famille dynamique, au plus près des réalités locales.

Objectif principal : développer un réseau pour être plus réactifs et mieux répondre à chaque situation dans le souci de toujours protéger les enfants et accompagner les familles.

¹ Président du Tribunal de Grande Instance, Préfet, Procureur de la République, Inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale, Directeur départemental de la sécurité publique, Commandant de groupement de gendarmerie, Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Directeur de l'Union Départementale des Associations Familiales, Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé, Président de l'Union Régionale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (ou leurs représentants), un représentant de l'ordre des avocats formé pour représenter les enfants, un représentant de l'ordre des médecins, le Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, un représentant des usagers (Association des Pupilles et Anciens Pupilles), un représentant du CNFPT et la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nouveau schéma 2018 - 2023 : 3 enjeux, 9 objectifs et 18 actions.

La prévention, un axe fort de la protection de l'enfance :

Enfants et Familles : s'investir collectivement pour garantir la cohérence des parcours ;

Un partenariat territorialisé et en réseau, indispensable à une prévention efficiente :

Professionnels : s'engager mutuellement pour travailler ensemble ;

Une volonté des professionnels et des acteurs de la protection de l'enfance de souscrire en mode participatif à la politique Enfance-Famille et à la mise en œuvre du prochain schéma :

Politique Enfance-Famille : Quelles organisation pour quels effets ?

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12